



12^{ÈMES} ASSISES DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET DE L'AIR DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Urbanisme et mobilités

Quelles clés pour des territoires à basse consommation d'énergie ?

Les 25, 26 & 27 janvier 2011
STADE DES ALPES - GRENOBLE

DOSSIER DE PRESSE

Contacts-Presses :

Cabinet ALQUIER

Dorothee VILLEZ & Blandine DEVULDER

Courriel : dvillez@cabinet-alquier.fr / b.devulder@cabinet-alquier.fr

Tél : 03 20 206 270

Grenoble, janvier 2011



SOMMAIRE

Partie 1

12^e ÉDITION DES ASSISES NATIONALES DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT
ET DE L'AIR DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Page 3

Partie 2

ÉNERGIE, CLIMAT, AIR ET TERRITOIRES, VERS LA MISE EN ŒUVRE
DE POLITIQUES COORDONNÉES

Page 6

Partie 3

L'APPROCHE ENVIRONNEMENTALE DANS LES PROJETS URBAINS DE
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRENOBLE OU COMMENT
UNIR ENERGIE, URBANISME ET MOBILITE

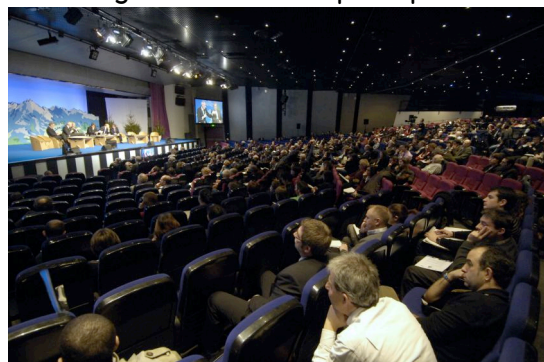
Page 8

ÉVÉNEMENT

12^e ÉDITION DES ASSISES NATIONALES DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET DE L'AIR DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Incontestablement, cette 12^e édition des Assises de l'Énergie est placée sous le signe de la nouveauté. Après l'élargissement au Climat en 2009, actualité oblige, l'Air vient se rajouter au dispositif en 2011. Les Assises de l'Énergie ont toujours eu une longueur d'avance et encore une fois, elles le démontrent, en intégrant une 3^e dimension, celle de l'Air. L'Énergie, le Climat et l'Air : trois dimensions inter-reliées et inscrites au Grenelle 2, et synergiques pour un territoire, dès lors qu'il souhaite s'inscrire dans une démarche de cohérence territoriale. Se déroulant du 25 au 27 janvier 2011, à Grenoble, sur le thème : urbanisme et mobilités : « quelles clés pour des territoires à basse consommation d'énergie ? », ces Assises proposeront de nouveaux rendez-vous et quelques temps forts au millier de congressistes - élus et acteurs locaux-, attendu au Stade des Alpes.

Les Assises de l'Énergie sont nées en 1999, à l'initiative de la Communauté urbaine de Dunkerque. Depuis 2002, elles sont organisées en alternance et en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Grenoble-Alpes Métropole. Depuis leur création, les Assises de l'Énergie, du Climat et de l'Air des collectivités territoriales -nouvellement nommées- sont devenues le lieu incontournable de rencontres et d'échanges des bonnes pratiques des acteurs de l'énergie, qu'ils soient élus, industriels, représentants de collectivités, d'organisations professionnelles, d'associations, consommateurs, entreprises, urbanistes, ... Les 25, 26 et 27 janvier 2011, ils ont rendez-vous au Stade des Alpes à Grenoble. Les Assises, le premier rendez-vous de l'année en matière d'Énergie, ont toujours été l'occasion de découvrir, d'apprendre, d'échanger et de débattre sur le rôle et la responsabilité des collectivités territoriales face aux enjeux énergétiques et climatiques du XXI^e siècle.



**Jean-Marc UHRY, Vice-Président délégué au développement durable
Grenoble-Alpes Métropole**

*« Les problèmes climatiques vont s'aggraver à plus ou moins long terme, nous le savons. Les problèmes énergétiques vont s'intensifier. Nous serons vite confrontés à l'épuisement de nos ressources, c'est un fait. Il nous faut prévoir, anticiper et nous adapter : économie et maîtrise des énergies, mise en place d'actions dans plusieurs domaines (transport, habitat, ...), Je ne crois pas en effet à la résolution des problèmes par « petits bouts ». L'action des collectivités et des territoires pèse de plus en plus pour faire face à ces problématiques. **Je crois en une vision et réflexion globales sur ces sujets qui éclaireront les stratégies particulières.** Ainsi énergie, climat et air sont étroitement liés et des passerelles seront faites entre urbanisme et mobilité lors de ces Assises. Après les expérimentations des uns et des autres dans plusieurs domaines, c'est le moment à mon sens, de croiser nos regards, de mettre en commun, de créer des liens pour avancer et aller plus vite. On ne peut plus parler aujourd'hui des déplacements de demain, sans tenir compte de l'urbanisme, du bâti, des infrastructures... Lors de cette 12^e édition, nous souhaitons créer des passerelles, de la cohésion, tout en mettant*

clairement sur la table les problèmes que cela peut poser et les solutions qui sont à notre portée et rapidement réalisables. ».

Quand énergie, urbanisme et mobilité font ménage...

« Urbanisme et mobilités : quelles clés pour des territoires à basse consommation d'énergie ? » tel est le thème autour duquel tous les ateliers et forums traditionnels, ainsi que les très plébiscitées visites de sites tourneront. Les domaines du transport et de l'habitat sont souvent montrés du doigt car les plus gourmands en matière d'énergie et donc les plus émetteurs en gaz à effet de serre. Il y a donc matière et urgence à traiter simultanément d'énergie, de transport et d'urbanisme et à structurer les politiques des territoires en ce sens. Facile à dire, mais pas évident à mettre en œuvre dans les faits. **Il s'avère que ces mondes ont pris l'habitude de vivre plutôt séparément ! Les Assises 2011 éclaireront les acteurs locaux présents et leur apporteront des réponses concrètes en traitant d'urbanisme, d'aménagement, de mobilité et de transport dans leur relation avec l'Énergie, le Climat et l'Air.** Pour ce faire, il a été décidé d'élargir les partenariats d'origine à de nouveaux partenaires « spécialistes du sujet » pour monter les différentes rencontres et visites. Ainsi, on retrouvera la Fédération ATMO, pour l'air et des organismes, comme la FNAU, le GART, le CERTU, la SFU ou encore le Club des SCOT, pour la partie urbanisme et transport*.

* Fédération ATMO : Fédération des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air / FNAU : la fédération nationale des agences d'urbanisme / GART : groupement des autorités responsables des transports / CERTU : centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions / SFU : société française des urbanistes / SCOT : schéma de cohérence territoriale

Les nouveaux rendez-vous de la 12^è édition des Assises de l'Énergie, du Climat et de l'Air des Collectivités territoriales

À chaque nouvelle édition, ses petites nouveautés. Les Assises se tiendront pour la première fois dans un lieu insolite : le Stade des Alpes à Grenoble. Elles sont cette année encore labellisées « éco-événement ». **La Librairie** sera « the place to be », là où tout le monde se retrouvera à l'issue des ateliers, forums et plénières pour échanger, discuter, monter des projets, tout en profitant d'ouvrages en vente ou mis à disposition. **Des événements « off »**, improvisés, ... s'y dérouleront. Le menu sera à consulter sur place. **Des sessions « Focus »**, le mardi 25 janvier de 15h à 17h, font également leur apparition. Elles permettront de faire le point sur des appels à projets, des programmes de recherche, des processus et outils expérimentés. Les projets d'éco-cités du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM), les SCOT après Grenelle, les outils d'évaluation des émissions de GES dans les démarches d'urbanisme-aménagement, ... autant de sujets qui seront traités pour éclairer tout un chacun sur les démarches existantes. **La table-ronde** du mercredi 26 janvier à 11h30 intitulée « **Urbanisme, Mobilité et Énergie : des questions qui fâchent aux réponses qui rassurent** » ne fera pas dans la langue de bois. Trois acteurs de terrain confronteront leur point de vue autour des synergies, complémentarités, contradictions, pistes d'amélioration... **des relations entre énergie, urbanisme et mobilité.** Enfin, avec l'atelier « **À la loupe !** », les congressistes disposeront des clés pour aller vers des territoires basse consommation grâce à 5 exemples concrets d'opérations d'urbanisme, dont le Quartier du Danube à Strasbourg ou encore la ZAC Pajol à Paris.

À NOTER

QUELQUES TEMPS FORTS DANS LE CADRE DES PLÉNIÈRES :

Les interventions de **Thierry PAQUOT**, philosophe de l'environnement et des milieux urbains et éditeur de la Revue Urbanisme, sur le thème « Quel(s) temps pour les villes ? Pour une climatologie urbaine », le 26 janvier à 10h30 ; celle de **Martin VANIER**, géographe, professeur à l'Institut de géographie alpine de l'Université Joseph Fournier Grenoble 1 qui nous interrogera sur « L'insupportable diffus et le compact miraculeux : et si nous inventions d'autres figures du territoire à Basse Consommation d'Énergie ? », le 27 janvier à 9h15 et enfin celle de **Renée ZOLLINGER**, Environmental Program Manager, qui évoquera les actions qu'elle mène à Salt Lake City, le même jour à 11h30.

ÉVÉNEMENT PARTENAIRE : GDF SUEZ ET LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE ONT TESTÉ L'HYTHANE®

Initié en juin 2005, le projet baptisé « Althytude » pour Alternative Hydrogène dans les Transports Urbains à Dunkerque coordonné par GDF-SUEZ, a pour principe de tester le fonctionnement de bus alimentés à l'Hythane®, un mélange à 80 % de gaz naturel et à 20 % d'hydrogène. C'est avec le soutien de ses partenaires, notamment de l'ADEME et du Conseil régional Nord-Pas de Calais, que la ville de Dunkerque est la première en France à utiliser une station hydrogène pour ses transports publics. L'expérimentation s'est achevée en septembre 2010. À Dunkerque, deux bus ont carburé à l'Hythane® et les résultats sont probants. GDF-SUEZ et la Communauté Urbaine de Dunkerque associés à ses partenaires* présenteront l'ensemble des résultats et les perspectives de développement de l'Hythane® le mercredi 26 janvier à 18h30.

* ADEME, GNVert, Iveco France, Véolia transport, Ecole Centrale de Marseille, Hydrogenics.

CONTEXTE

ÉNERGIE, CLIMAT, AIR ET TERRITOIRES, VERS LA MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES COORDONNÉES

« Transversalité Air-Climat-Énergie, optimisation des déplacements et nouvelles solutions de mobilités, transformation des pratiques d'urbanisation et des modes de construction, coordination de l'effort de rénovation thermique du parc public et privé de bâtiments, promotion des énergies renouvelables, ... Quels progrès peut-on accomplir pour accroître la cohérence dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'urbanisme et des transports, pour les mettre au service d'un véritable projet de territoire durable ? » questionne Marc BAÏETTO, Président de Grenoble-Alpes Métropole. Les prochaines Assises de l'Énergie, du Climat et de l'Air des Collectivités territoriales, les 25, 26 et 27 janvier 2011, proposent de poser les bonnes questions et d'apporter les réponses et solutions (Schémas Régionaux Air-Énergie-Climat, les Plans Climat Énergie Territoriaux, ...), à tous les acteurs locaux de l'énergie présents pour l'occasion.

Contrairement à Copenhague, le **sommet climatique de Cancun** en décembre dernier s'est terminé par le vote d'un texte de consensus adopté par l'ensemble des pays (excepté La Bolivie), mettant désormais les grands émetteurs de GES, dans le même bain, pays émergents et en développement inclus. **Sur le plan européen, la nouvelle stratégie énergétique** a été présentée fin 2010. Une stratégie qui définit le plan d'actions pour la diminution des émissions de gaz à effet de serre et l'évolution vers une économie décarbonée, conformément aux objectifs énergétiques de l'Union Européenne (les 3x20). Deux secteurs essentiels y sont représentés : le transport et le bâtiment. En parallèle, le Traité de Lisbonne a inscrit l'énergie et la cohésion territoriale dans son architecture. Au niveau national, **la loi Grenelle 2** a finalement été adoptée et servira de cadre aux actions en matière d'urbanisme et bâtiment, d'énergie-climat ou encore de transport. De nouvelles dispositions entreront en vigueur début 2011. Elles toucheront à la fois aux budgets publics et à l'organisation territoriale.

Au niveau régional et local, les collectivités s'engagent

> **Les schémas régionaux climat-air-énergie (SRCAE)** ont été introduits dans les lois Grenelle 1 et 2. Ils sont co-élaborés par l'État (Préfet de Région) et la Région. Ils doivent permettre à chaque région de définir ses objectifs et orientations propres afin de contribuer à l'atteinte des objectifs et engagements nationaux, à l'horizon 2020 (réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre, réduction de 20% de la consommation d'énergie, et 23% de production d'énergies renouvelables). Ils constituent des documents d'orientation et de stratégie consacrant le territoire régional comme niveau de cohérence pertinent et obligeant à traiter ensemble le climat, l'air et l'énergie. Les régions s'impliquent d'ores et déjà. Un bon 2/3 des Régions sont déjà en marche dans la mise en œuvre technique de ces SRCAE, qui seront tous validés à l'été 2011. Elles sont appuyées et accompagnées par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la mise en œuvre, le suivi et la mise en place de ces Schémas, le tout dans une architecture nationale cohérente.



> **le Plan Climat Énergie Territorial (PCET)** constitue le cadre d'engagement d'un territoire face aux défis énergétiques et climatiques. Il s'inscrit par ailleurs dans les objectifs de l'Union européenne pour 2020. Selon le projet de loi Grenelle 2, l'ensemble des communes et des groupements intercommunaux de plus de 50 000 habitants, des départements et des régions en France devront s'être dotés d'un PCET d'ici à la fin de 2012. La dynamique est déjà bien amorcée sur le territoire national.

Grenoble-Alpes Métropole a été pionnière en ce domaine. C'était en 2005, année de l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto. **70 partenaires/acteurs publics et privés** se sont mobilisés pour la mise en œuvre du Plan Climat 1 de la METRO. **Un Plan Climat 2 a été publié en 2009 avec de nouveaux objectifs énergétiques, encore plus ambitieux que ceux fixés par l'Union européenne.** 49 partenaires ont signé ce deuxième Plan. Les nouveaux objectifs portent sur la période 2009-2014 et fixent la réduction des émissions de CO₂ sur le territoire à 14% par rapport à 2005, la réduction de la consommation énergétique par habitant de 14% et l'augmentation de 14% de la part des énergies renouvelables dans l'énergie consommée. Dans ce nouveau Plan, il est demandé aux signataires de s'engager sur des objectifs chiffrés à l'horizon 2014, sur leur consommation directe d'énergie et sur leur production d'énergie renouvelable. Le patrimoine, l'éclairage public, la consommation de process, ... sont autant de domaines dans lesquels les acteurs doivent s'engager. Grâce au suivi annuel des actions menées, il sera possible d'évaluer la contribution spécifique de l'ensemble des partenaires aux objectifs généraux du Plan Climat local. La Métro, aux côtés de l'ALEC s'engagent, quant à elles, à fournir des outils pour accompagner les partenaires dans la définition de leurs objectifs, le suivi de leur plan d'actions et l'évaluation de leurs résultats. Des démarches sont en cours pour accueillir de nouveaux acteurs. Enfin, **le Plan Climat 2 sera très prochainement ouvert au grand public, par l'intermédiaire de relais locaux (associations, ...)**

« L'objet du PCET implique de mobiliser au-delà des compétences des collectivités locales. Ces dernières ne produisent en propre que 12% environ des émissions de GES, alors que 50% sont liées au fonctionnement du territoire ou proviennent d'activités réalisées par d'autres acteurs. L'efficacité exige de mobiliser et de fédérer l'ensemble de ces acteurs », précise Éric Prud'homme, chef de service de l'animation territoriale à l'ADEME.

EXPÉRIENCES

L'APPROCHE ENVIRONNEMENTALE DANS LES PROJETS URBAINS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRENOBLE OU COMMENT UNIR ENERGIE, URBANISME ET MOBILITE

Les lois Grenelle 1 et Grenelle 2 renforcent le rôle des territoires dans la mise en œuvre des programmes d'aménagement durable et insistent sur un changement des politiques d'urbanisme du territoire... Mais les mondes de l'urbanisme, du transport et de l'énergie commencent seulement à comprendre qu'ils devraient vivre ensemble alors qu'ils participent largement aux émissions de gaz à effet de serre. Pour avoir une chance d'atteindre des résultats significatifs et durables, les territoires doivent mieux articuler politiques d'urbanisme et politiques de mobilité. Sélectionnée parmi les villes et agglomérations de l'hexagone les plus respectueuses de l'environnement, Grenoble se montre la pionnière dans les actions de développement urbain durable. Le fer de lance : la ZAC de Bonne de Grenoble qui s'est d'ailleurs vue attribuer le grand Prix national des Écoquartiers de France le 4 novembre 2009, décerné dans le cadre de la première Conférence nationale Ville Durable. La communauté d'agglomération de Grenoble : la vitrine d'un nouvel urbanisme.

Une campagne unique de réhabilitation thermique de 150 copropriétés privées : le dispositif « mur/mur - Campagne Isolation »

En 2010, dans le cadre d'une politique environnement et habitat, la Communauté d'Agglomération Grenoble-Alpes Métropole lance une grande campagne de sensibilisation, d'information, de soutien financier et d'accompagnement sur le thème de l'isolation des logements à destination du grand public. L'objectif étant d'améliorer l'isolation et le confort des copropriétés privées construites entre 1945 et 1975, en privilégiant les solutions d'isolation par l'extérieur des façades, sur le territoire de l'agglomération qui comporte 27 communes*. 65 000 logements, soit 2 000 copropriétés, sont potentiellement concernés par ce dispositif unique instauré par la Métro. Officiellement lancé le 8 mars 2010 par Grenoble-Alpes Métropole, soutenu par ses partenaires (l'ADEME, l'ANAH, la Région Rhône-Alpes, des communes de l'Agglomération grenobloise, des fournisseurs d'énergie, des professionnels du bâtiment et de la gestion immobilière), le dispositif « mur/mur - Campagne Isolation » vise à ce que 150 copropriétés, sur les 2 000 éligibles, puissent bénéficier de ce dispositif d'ici fin 2013. Les copropriétés intéressées doivent s'adresser à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat pour qu'elle réalise un premier diagnostic. Celles sélectionnées seront ensuite suivies jusqu'à la livraison des travaux et bénéficieront d'un bilan sur les consommations après une saison de chauffage. À terme, le dispositif « mur/mur - Campagne Isolation » permettra de réduire la consommation et la facture énergétique des ménages, de limiter les émissions de CO₂ dans l'agglomération grenobloise, d'améliorer la qualité de l'habitat et de contribuer à l'activité de la filière

* *Claix, Corenc, Domène, Échirolles, Eybens, Fontaine, Le Fontanil-Cornillon, Gières, Grenoble, Le Gua, Meylan, Murianette, Noyarey, Poisat, Le Pont-de-Claix, Saint-Egrève, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Martin-le-Vinoux, Saint-Paul-de-Varces, Sassenage, Seyssinet-Pariset, Seyssins, La Tronche, Varcès-Allières-et-Risset, Venon, Veurey-Voroize, Vif*

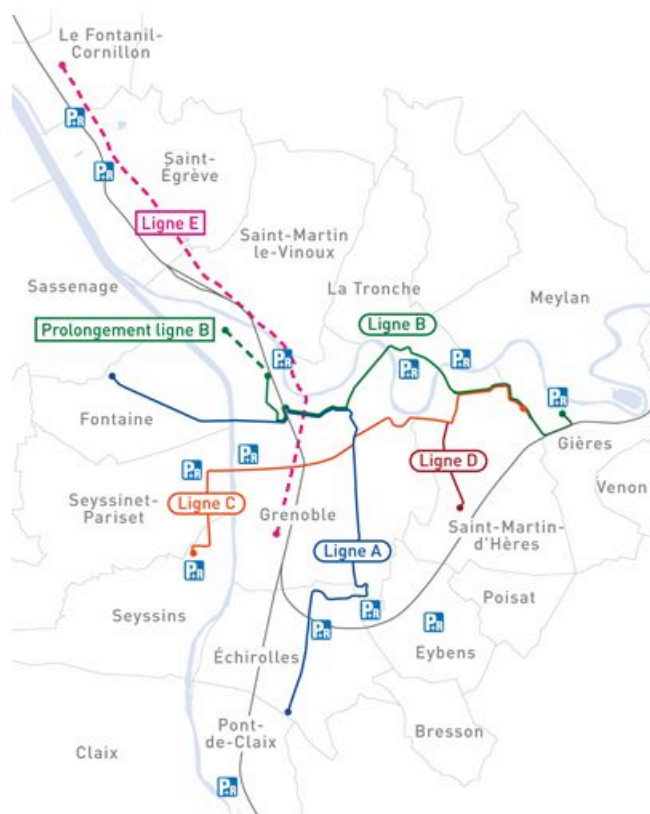
du bâtiment.

Concrètement, que propose « mur/mur » aux particuliers ? Des aides financières versées par la Communauté d'Agglomération Grenoble-Alpes Métropole et ses partenaires (aides à la copropriété : de 10 à 40% du montant hors taxes des travaux selon les offres de travaux sélectionnées, aides individuelles complémentaires destinées aux propriétaires occupants aux revenus modestes et aux propriétaires bailleurs pratiquant un loyer conventionné...); un accompagnement des particuliers pour mesurer les besoins en terme de rénovation thermique ; un suivi constant du début à la fin des travaux et le suivi des consommations après travaux pour vérifier les économies d'énergie faites. Ce sont 20 millions d'euros qui sont mobilisés pour cette opération, dont 12 millions à la charge de la Métro.

Le Contrat d'Axe de Grenoble, un outil de cohérence entre urbanisme et Transports en Commun en Site Propre* (TCSP)

L'articulation entre urbanisme et transports est au cœur des préoccupations écologiques actuelles, d'autant qu'une des principales avancées du Grenelle de l'Environnement est l'amélioration des outils de planification en matière d'urbanisme ; le Grenelle préconisant l'extension du réseau de Transports en Commun en Site Propre. Depuis quelques années, des agglomérations réfléchissent à la mise en place de nouvelles démarches pour mieux coordonner urbanisation et développement des transports en commun. La volonté de l'agglomération grenobloise de développer ses transports en commun s'est traduite par des engagements réciproques pris entre acteurs (communes, partenaires, Conseil régional, État, bailleurs sociaux...) et portant sur une ligne structurante de l'espace urbain. Ce support d'engagements, pris en accord avec les différentes parties, relatif à la mise en cohérence entre un TCSP et le tissu urbain à proximité est ce que l'on appelle un contrat d'axe. Conformément au Plan de Déplacements Urbains 2007-2012, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération grenobloise a en effet engagé une démarche de coordination des politiques urbaines et de transports (la charte « Urbanisme et Transports » fixe les orientations stratégiques concernant la réalisation de nouvelles dessertes de transports publics structurantes). Ce contrat d'axe, encore à l'état expérimental, a été signé par l'ensemble des acteurs qui se sont engagés.

* Un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) est un transport en commun qui emprunte une voie ou un espace qui lui est réservé.



La ligne E du tramway « Grenoble Libération » reliant Grenoble à Le Fontanil-Cornillon, et desservant les communes de Saint-Martin-le-Vinoux et de Saint-Égrève sera la première ligne réalisée selon les principes de la charte «Urbanisme et Transports ». Ce projet de nouvelle ligne a été soumis à l'enquête publique du 18 octobre au 19 novembre 2010. La prochaine étape est prévue dans le courant du premier trimestre 2011 pour la remise de l'avis de la commission d'enquête. Les travaux devraient débuter l'été prochain pour une mise en service au printemps 2014.

Caractéristiques de la ligne E

Longueur : 11,5 Kms
Nombre de stations : 8
Communes desservies : 4
Nombre d'usagers attendus : 45 000

smtc®

Les engagements de chacune des parties dans le Contrat d'Axe*

Pour les communes : déterminer les secteurs d'intervention foncière et mettre en œuvre les actions de négociations ; définir les projets urbains (densité urbaine, calendrier de réalisation) ; fixer les objectifs de maillage piétonnier et d'aménagement de l'espace public pour améliorer l'accès aux arrêts ; définir les périmètres des programmes de construction (ZAC, PAE) qui vont participer au financement des équipements et des aménagements publics.

Pour le SMTC de Grenoble : financer la ligne de transport en commun ; prévoir le calendrier de réalisation de l'axe en adéquation avec celui des opérations d'urbanisme ; aménager l'espace public qui supportera l'infrastructure de transport ; réaliser les parcs relais et les lignes de rabattement de bus.

Pour les partenaires (Métro, Conseil Général de l'Isère, Conseil Régional, État, bailleurs sociaux) : constituer des réserves foncières ; aménager la voirie ; programmer des équipements publics...

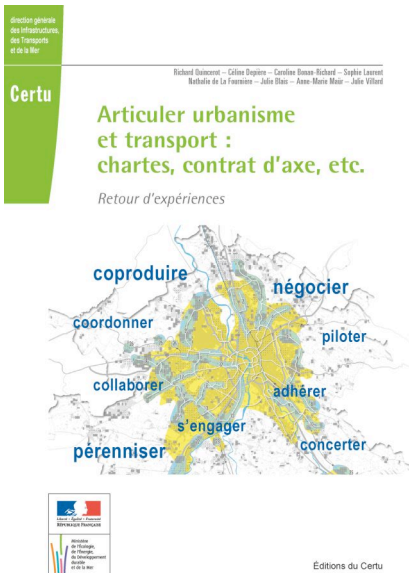
/ INTERVIEW /

Comment articuler urbanisme et transport mais surtout, comment assurer une cohérence entre les acteurs de l'urbanisme et des transports ?

Martine Meunier-Chabert est chargée de mission Déplacements et Urbanisme au Certu (Lyon) et anime l'atelier 3 des Assises Nationales de l'Énergie, du Climat et de l'Air des Collectivités Territoriales...

« La difficulté aujourd'hui est de passer de la planification urbaine et des transports à la mise en œuvre, « construire » une ville en entreprenant des démarches de coproduction avec différents acteurs ; comment articuler les calendriers... Cela a un impact sur l'environnement si nous privilégions, par exemple, comme nous l'impose le Grenelle de l'Environnement (article L121-1 du code de l'urbanisme qui fixe pour les documents d'urbanisme l'objectif de « diminution des obligations de déplacement et de développement des Transports collectifs ») les déplacements courts et si nous réglons

l'urbanisation en fonction de la desserte en transports collectifs tout en favorisant les modes doux, le vélo et la marche. C'est dans cet esprit que cet atelier va fonctionner. Nous allons montrer en quoi c'est possible d'agir en matière de réduction des Gaz à Effet de Serre et de pollution, à travers les négociations entre acteurs de la ville, planificateurs de l'urbanisme et des transports et acteurs opérationnels de l'aménagement et constructeurs. C'est en cela que le Contrat d'Axe est intéressant car c'est un processus en continu de collaboration pour mettre en pratique localement l'articulation entre urbanisme et transport pour planifier et construire la ville durable sans création de nouvelle structure. C'est l'occasion de réunir ces acteurs et de mettre en relation les compétences de chacun pour une même finalité : maîtriser l'étalement urbain en construisant des villes compactes, favorables aux transports alternatifs à l'automobile de façon à préserver les campagnes, les paysages, et à réduire les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'espace et d'énergie.



Pour plus d'informations : « Articuler urbanisme et transport »
Certu (septembre 2010)

Une Zone d'Action Prioritaire pour l'Air (ZAPA) sur le territoire grenoblois

Le territoire de l'agglomération grenobloise ne respecte pas les valeurs réglementaires pour les particules fines et les oxydes d'azote dans l'air. Des simulations de réduction d'émissions de particules ont été faites sur un cas d'épisode pollué observé en janvier 2010 sur une zone test : « Grenoble Boulevard ». Elles montrent qu'une réduction des concentrations de fond urbain de 35 % par la mise en place d'actions sur l'habitat, notamment sur le chauffage au bois, permettrait de ne plus dépasser les valeurs réglementaires de particules fines inhalables pour une majorité de la population, mais pas en bordure d'axes très circulés. Le trafic routier est responsable d'une part importante de la pollution par les particules fines : pour l'agglomération grenobloise 31 % des émissions. En 2009, 12 % des Grenoblois ont été exposés à un air ne respectant pas la

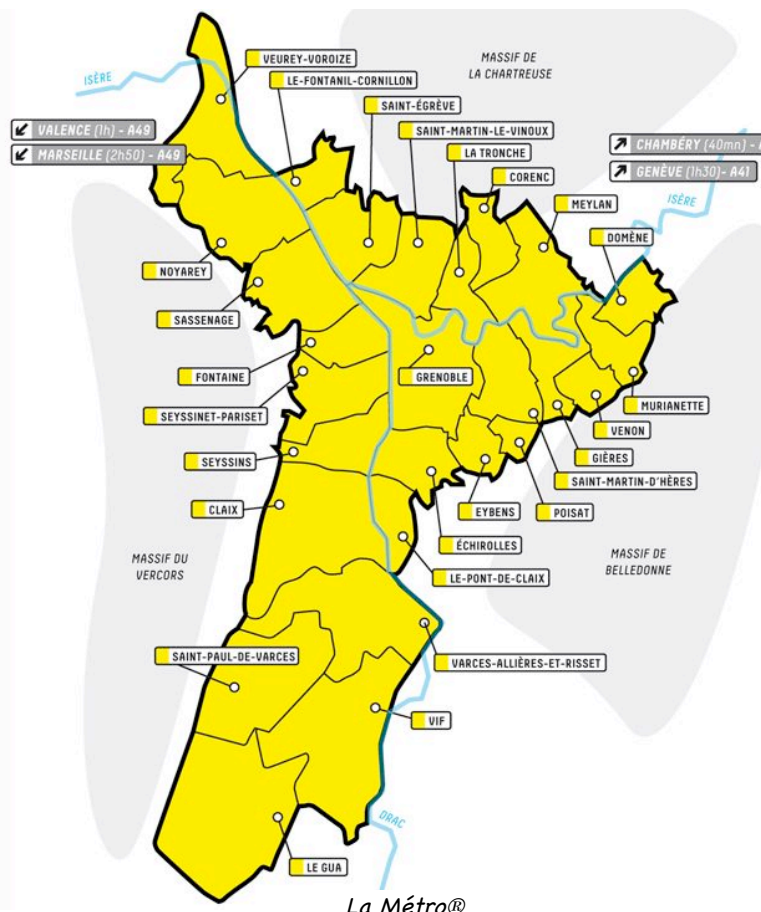
valeur réglementaire pour le dioxyde d'azote et 4 % ont été exposés à des dépassements de la valeur limite de particules fines inhalables*. Ces zones de dépassement se trouvent le long des axes routiers à forte circulation : les populations concernées sont donc également exposées à des nuisances sonores importantes.

En France, les plans d'actions mis en place notamment dans le cadre des plans de protection de l'atmosphère n'ont pas permis de résoudre le problème. Il est donc nécessaire d'aller plus loin. Le 1^{er} juillet 2010, l'ADEME a lancé un appel à projets « Faisabilité des ZAPA ». L'idée est de permettre aux communes ou groupements de communes d'étudier la faisabilité de ces zones basses émissions déjà mises en place dans plusieurs villes européennes et développer les outils nécessaires à l'évaluation des mesures de réduction de pollution de l'air. Ce dispositif permet de réglementer l'accès de ces zones aux véhicules contribuant le plus à la pollution atmosphérique. En décembre 2010, le ministère de l'écologie et l'ADEME ont annoncé le nom des 6 collectivités retenues pour participer à l'expérimentation de ZAPA et Grenoble Alpes-Métropole en fait partie. L'ADEME accompagnera financièrement les études de faisabilité qui définiront les périmètres des ZAPA et les mesures qui seront mises en œuvre en terme de restriction d'accès. Un dispositif d'évaluation est également mis en place au niveau national.

Promulguée le 12 juillet 2010, la loi « Grenelle 2 » a concrétisé l'idée de ZAPA par l'article 182 : « Dans les communes ou groupements de communes de plus de 100 000 habitants où une mauvaise qualité de l'air est avérée, notamment par des dépassements de normes réglementaires ou des risques de dépassements de ces normes, une zone d'actions prioritaires pour l'air, dont l'accès est interdit aux véhicules contribuant le plus à la pollution atmosphérique, peut être instituée, à titre expérimental, afin de lutter contre cette pollution et notamment réduire les émissions de particules et d'oxydes d'azote »

Grenoble-Alpes Métropole en chiffres

- 27 communes
- 400 000 habitants / 296 habitants par Km²
- 4 lignes de tramway, 22 lignes de bus, 75 millions de personnes transportées en 2008, 300 Kms de pistes cyclables



* Source : Grenoble-Alpes Métropole